CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

MINISTERE D'ETAT A LA PLANIFICATION
ET AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

Bureau Central du Recensement de la Population

RAPPORT METHODOLOGIQUE

Section : Cartographie

PLAN

Pages

1 Généralités 2

1-1 Nécessité des travaux cartographiques
1-2 Matériel et personnel disponibles
1-3 Travaux à assumer 3

2 La Mise à jour des plans urbains 4

2-1 Choix des villes
2-2 Les photographies aériennes
2-3 La mise à jour des plans d'après photos 5
2-4 La mise à jour au sol
2-5 Les croquis des autres localités importantes

3 Les Missions Cartographiques 6

3-1 Buts et nécessité
3-2 Organisation et matériel
3-3 Méthodologie
3-4 Résultats obtenus 7
3-5 Exploitation au bureau

4 Le découpage en districts, zones et secteurs 9

4-1 Principes généraux
4-2 Modalités pratiques

5 La constitution des dossiers 10

5-1 Dossiers de districts
5-2 Dossiers de zones de contrôle
5-3 Dossiers de secteurs de supervision

6 Conclusion 11

6-1 Valeur des renseignements recueillis
6-2 Expérience acquise
6-3 Mise à jour des données après le recensement

1 - GENERALITES

Pour les besoins du recensement en Mauritanie, a été créée au sein du B.C.R. une section spéciale, devant élaborer et réaliser tous les documents d'enquête ayant une base cartographique. Ceci s'est avéré absolument nécessaire, compte tenu de la particulière pauvreté, et de l'ancienneté des documents disponibles.

1-1 NECESSITE DES TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES

La Mauritanie possède une couverture cartographique à l'échelle du 1/200000, réalisée par IGN-France, d'après une couverture aérienne ancienne, puisque datant d'avant l'indépendance. Outre les renseignements périmés, on constate à l'examen que de nombreux villages sont omis, que quelques autres ont disparu, et également une grande inexactitude dans la toponymie. Cet état de fait signifiait simplement que ces cartes étaient inutilisables telles quelles pour servir de base au découpage territorial du recensement, car on n'y pouvait pas localiser les lieux d'habitat exacts de la population.

Pour les villes importantes, le service topographique ne possédait pas non plus de plans à jour, excepté pour Rosso - Seule la Sonelec détenait quelques plans très sommaires. Ainsi le Bureau Central du Recensement a-t-il créé une section spéciale chargée de réaliser ces travaux, non dans une optique de rigueur topographique, mais d'efficacité du point de vue du recensement.

1-2 MATERIEL ET PERSONNEL DISPONIBLES

1-2-1 Le Personnel

La responsabilité de la section a été confiée à un géomètre-expert-topographe, coopérant technique, demandé spécialement à cet effet à l'assistance technique française

Le personnel de bureau se composait de :

- 1 à 3 dessinateurs, anciens élèves du Lycée Technique formés sur place à la pratique du dessin cartographique

- un agent permanent pour exécuter les tâches de dépouillement et de classement des informations, conjointement avec le responsable.

Les agents chargés des missions sur le terrain étaient choisis parmi les Ingénieurs-Adjoints-Techniques de la Statistique, ayant subi une formation spéciale au préalable. Ultérieurement, ces agents ont activement participé à la constitution des dossiers du personnel d'enquête.

1-2-2 Le Matériel

Le matériel de dessin était complet, excepté pour les tirages héliographiques, effectués au Ministère de la Construction. Pour réaliser les missions en brousse, le B.C.R.P disposait d'une flotte de véhicules tous-terrains, type Land-Rover, dont six unités ont été affectées à la cartographie en période de pointe.

1-3 TRAVAUX A ASSUMER

Dans l'ordre chronologique, la section cartographique a réalisé les travaux suivants :

- tracé des fonds de plans sur calque d'après des montages départementaux de cartes IGN (échelle 1/200 000)
- missions cartographiques sur le terrain
- dépouillement et contrôle des renseignements recueillis
- classement et numérotation des localités
- constitution d'un fichier de localités
- mise à jour des plans départementaux
- découpage en districts de recensement et en zones de contrôle
- constitution des dossiers de districts
- constitution des dossiers des contrôleurs
- constitution des dossiers des superviseurs
- classement des districts et zones par catégories suivant les difficultés du terrain et le type d'habitat.
- classement des districts et zones selon la langue nationale y dominant
- préparation des listes destinées au recrutement du personnel d'enquête
- choix du parcours de dépôt des enquêteurs et prévisions logistiques
- constitution des dossiers des chefs de bureaux régionaux.

2 - MISE A JOUR DES PLANS URBAINS

2-1 CHOIX DES VILLES

Dix Sept centres ont été considérés comme urbains. Ce sont : Nouakchott, Néma, Afoun el Atrouss, Kiffa, Kaédi, Mbout, Aleg, Boghé, Rosso, Boutilimit, Atar, Nouadhibou, Tidjikja, Sélibaby, Fdérick, Zouérate et Akjoujt. Dakhla a été ajoutée ultérieurement. Cette liste comporte des éléments contestables, mais le recensement seul pouvait nous apporter des indications valables sur l'importance respective de ces centres, et d'autres, omis, tels : Timbédra, Meghama.

2-2 LES PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Les dix-sept localités sus-mentionnées ont fait l'objet de prises de vues aériennes dans le second semestre de 1974, hormis Nouadhibou ; en plus Moudjéria.

2-2-1 Conditions de prises de vues

Ne disposant pas d'avion comportant une trappe, nous avons pris des clichés d'axe oblique, ce qui a l'inconvénient de produire un effet de perspective, mais permet de saisir le relief, important avantage dans l'utilisation directe des clichés.

Ces clichés ont été pris au moyen d'un appareil 6 x 6 cm à deux objectifs, de focale 75 mm. L'altitude de prises de vues était de 500 m (soit environ 1500 pieds), la vitesse de 90 nœuds, soit environ 50 m/S. Ainsi chaque cliché, en supposant l'axe vertical, couvrait au sol un carré de 400 m de côté. En respectant une cadence de 5 secondes, le recouvrement théorique longitudinal est donc de 40 % sur deux clichés successifs, soit au total de 80 % par cliché. Pratiquement, on admettra un recouvrement de 50 %, tant dans le sens longitudinal que transversal.

2-2-2 Résultats obtenus

Dans l'ensemble, ils se sont avérés satisfaisants. Les tirages ont été faits en format 24 x 24 cm ou 30 x 30 cm. (cf. figure 1), ce qui correspond à l'échelle du $^1/2000$.

Suivant les cas, deux procédures d'exploitation ont été retenues : soit l'utilisation directe des tirages photographiques, (pour Mbout, Boghé, Atar, Tidjikja, Sélibaby, Zouérate) soit la mise à jour des plans des villes à partir des photos.

2-3 LA MISE A JOUR DES PLANS D'APRES PHOTOS

Ceci concerne Kiffa, Kaédi, Aleg, Rosso, Boutilimit, Fdérick, Akjoujt ; villes dont nous possédions d'anciens plans non à jour. Les détails conservés ont servi à placer de proche en proche les détails nouveaux, et réaliser ainsi des croquis à jour. (cf. figure 2).

2-4 LA MISE A JOUR AU SOL

Pour la ville de Nouadhibou, qui n'a fait l'objet d'aucune photographie aérienne, une mission de complètement au sol a été réalisée, au cours de laquelle le responsable de la section cartographique a effectué une mise à jour systématique du plan, se référant aux éléments anciens. Ainsi un croquis actualisé a été obtenu, de qualité bien supérieure d'ailleurs à ceux réalisés d'après les photographies aériennes. (cf. figures 3 et 4)

2-5 LES CROQUIS DES AUTRES LOCALITES IMPORTANTES

Lorsque le nombre de districts prévus dans une localité était supérieur à trois, il était évident que les enquêteurs dépourvus de plan auraient eu des difficultés pour délimiter leurs districts. Pour remédier à cet inconvénient, une mission a été réalisée pour croquiser les villages les plus importants, à savoir : Bababé, Mbagne, Djowol, Maghama, Diaguily, Kankossa, Tintane, Timbédra, Magta-Lahjar.

2-5-1 Méthode employée

D'une part, aucun support planimétrique, même ancien n'existait ; d'autre part il n'était pas question d'effectuer un levé regulier, vu les délais nécessaires pour réaliser ce travail.

Aussi avons-nous adopté la méthode suivante : tracer un croquis de terrain en repérant les directions à la boussole, et comptant les distances au pas. Ce procédé amène à commettre des erreurs en direction de l'ordre de 5°, et en distance de 2 % environ. Les croquis ainsi réalisés (cf figure 5) étaient reportés ensuite au bureau.

2-5-2 Résultats obtenus

Lors du report, les imprécisions dues à la méthode de levé étaient très tolérables, et les croquis obtenus ont permis un découpage précis ; ils se sont avérés très clairs et utiles à l'usage lors de l'enquête. (cf. figure 6)

3 - LES MISSIONS CARTOGRAPHIQUES

Pour chaque département, une équipe a été chargée d'effectuer la correction des plans tirés des cartes IGN, en y situant les villages omis.

3-1 BUTS ET NECESSITE

Ces missions étaient absolument nécessaires, car les enquêteurs devaient bien sûr être en mesure de localiser les lieux d'habitation, pour y retrouver les personnes à enquêter. Or nous avons retrouvé et situé lors de ces travaux environ autant de localités qu'il s'en trouvait déjà mentionnées sur les anciennes cartes.

3-2 ORGANISATION ET MATERIEL

Chaque mission disposait d'un véhicule tous-terrains Land-Rover, doté d'un chauffeur, et ayant à son bord :

- le responsable de mission, ingénieur adjoint technique des travaux statistiques, ayant subi une formation préalable ; celui-ci devait mettre à jour le plan du département.

- un enquêteur, chargé de prendre en note les caractéristiques et la situation des localités, et servant souvent d'interprète.

- un guide recruté sur place.

L'équipe ainsi formée disposait de tirages du plan provisoire issu des cartes IGN, d'une boussole graduée et d'un rapporteur.

3-3 METHODOLOGIE

3-3-1 Positionnement des localités (cf. figure 7)

Sur le fond de plan dont disposait au départ le responsable de mission étaient déjà placés certains villages, qui ont servi de points d'appui pour situer les villages nouveaux. Ceux-ci étaient repérés en traçant les intersections des directions des visées effectuées sur les points d'appui. En pratique, était réalisé un relèvement décliné, amenant à tracer des intersections inverses, selon le processus suivant :

- le croquiseur repérait la direction d'une localité proche figurant déjà sur le plan, soit de visu, soit d'après les indications des habitants (qui ne commettent pas d'erreurs importantes, ayant l'habitude de circuler à pied), et notait l'indication angulaire fournie par la boussole.

- ayant effectué trois visées différentes, il reportait les directions sur le plan, mais en sens inverse (pt visé→ station). Théoriquement, les trois droites devaient concourir. Si en fait le triangle d'incertitude était petit, son centre était retenu ; sinon, une répétition des lectures et la prise de nouvelles directions permettait de corriger l'erreur.

Les indications de distances fournies par le compteur du véhicule étaient prises en compte dès l'instant où le parcours avait été rectiligne, ou suivait une piste connue.

Pour chaque cas, il est évident que le croquiseur adaptait sa méthode à la topographie des lieux et aux facilités de repérage.

3-3-2 Renseignements annexes

Après avoir expliqué au chef du village le but de la mission, les enquêteurs prenaient les renseignements relatifs aux moyens d'accès, aux particularités du village, à sa nature (temporaire ou permanent), et faisaient une estimation de la population, de manière à pouvoir constituer plus tard les districts de recensement. (cf. figure 8)

Il faut rappeler ici qu'est appelée village toute agglomération comprenant au moins une construction fixe. Une agglomération ne comprenant que des tentes est appelée campement. On appelle localité toute ville, tout village permanent ou temporaire, et tout campement permanent.

3-4 RESULTATS OBTENUS

On peut estimer que le positionnement d'une localité dans une zone d'habitat assez dense, par cette méthode, était fourni avec une précision de l'ordre de 2 Km. Et de plus la position respective des localités était à peu près respectée. Ce qui était fort suffisant pour les retrouver ultérieurement.

Dans les zones très peu peuplées, la précision est beaucoup moindre, mais un village isolé est aussi plus aisé à retrouver.

Ainsi la méthode s'est avérée à l'usage bien suffisante pour les besoins du recensement, où importait plus l'indication de la présence d'une localité que son positionnement rigoureux.

3-5 EXPLOITATION AU BUREAU

3-5-1 Mise à jour des plans

Au retour de la mission les plans étaient complétés d'après les indications recueillies sur le terrain (cf. figures 9 et 10).

3-5-2 Numérotation des localités

Celles-ci étaient ensuite numérotées suivant le code géographique suivant :

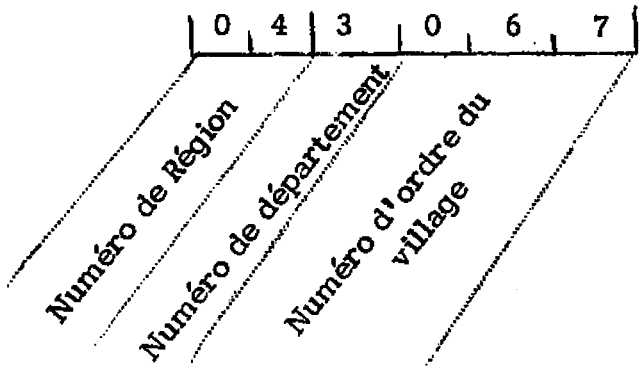

soit 04 : 4ème Région

043 : département de Mbout

043 067 Bokkoul

Par convention, le numéro 000 était donné au chef-lieu du département (ex : 043 000 Mbout), les autres villages permanents étaient numérotés depuis 001, les villages temporaires depuis 501, les campements permanents depuis 901.

Exemples	062 000	Keur-Massène
	062 007	Ndiago
	062 501	Dar Salam
	062 902	Kseir Nakhle

Ainsi une liste départementale des localités était établie (cf. figure 11)

3-5-3 Le fichier (voir figure 12)

Une fiche par localité a été dressée, comportant les renseignements recueillis lors du passage dans le village, et prévue pour l'utilisation durant toutes les opérations du recensement. Elle comportait 8 cases, soit :

- numéro de code de la localité
- population approximative
- population exacte (à remplir après le recensement)
- répartition ethnique (d°)
- numéro de district (rempli ultérieurement)
- nom du village
- localisation et moyens d'accès
- particularités diverses

Ces fiches rassemblent tous les renseignements relatifs aux villages correspondants, et permettent d'effectuer tous classements selon les besoins : par département, par district de recensement, par taille, etc.

4 - LE DECOUPAGE DES DISTRICTS

4-1 PRINCIPES GENERAUX

En Mauritanie, la plus petite entité administrative ayant des limites définies est le département - en effet, les arrondissements n'ont pas de limites précises. Aussi dans le découpage des districts, étions-nous seulement tenus à respecter scrupuleusement les limites départementales.

Un district normal devait comporter 1000 habitants. Toutefois, nous avons admis une variation de 30 % en plus ou en moins, selon que l'on se trouvait en zone agglomérée, donc sans déplacement, ou en zone très peu dense, où l'enquêteur aurait de nombreux petits villages et de grands parcours à effectuer.

En moyenne, pour cinq enquêteurs était prévu un contrôleur, dont la "zone de contrôle" était la somme des districts y inclus.

De même, en général, il a été affecté un superviseur par département. Par exception, des départements ont pu être scindés en deux ou trois, ou groupés ; ceci en fonction de leur population.

700 à 1300 habitants	=	1	district
4 à 7 districts	=	1	zone de contrôle
par département	=	1	secteur de supervision (en général)

4-2 MODALITES PRATIQUES

Les limites départementales ont formé des portions de limites pour certains districts. Pour les autres limites, nous avons d'abord essayé d'utiliser des tracés repérables, tels que marigots, pistes, falaises. A défaut, nous avons du utiliser des lignes imaginaires joignant deux points bien déterminés (villages, puits, pitons). Ces limites ont d'ailleurs dans l'ensemble donné satisfaction lors de l'enquête.

Une règle fondamentale a été définie : un district est une aire géographique, et non l'ensemble des villages compris dans la liste. Tout village habité situé dans cette aire doit être enquêté, même s'il est omis dans la liste.

5 - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Chaque enquêteur, contrôleur et superviseur détenait un dossier descriptif du territoire dont il avait la responsabilité.

5-1 DOSSIERS DE DISTRICTS

Le dossier comprenait, rassemblés dans une chemise légère :

- un extrait de plan définissant l'aire du district (cf figures 13 et 14)

- une liste des localités contenues dans ce district, avec divers renseignements sur ethnie, situation, particularités (cf. figure 15).

5-2 DOSSIERS DE ZONES DE CONTROLE

Il comprenait ; dans une chemise :

- l'ensemble des dossiers de districts sous la responsabilité du contrôleur, à remettre aux enquêteurs au début des opérations de collecte

- un extrait de plan définissant les limites de la zone et celles des districts inclus, avec indication du parcours de dépôt des enquêteurs

- une liste des localités, classées par districts, avec divers renseignements sur ethnie, population estimée, situation (cf figure 16)

- une feuille définissant le parcours de dépôt des enquêteurs, avec les distances parcourues

5-3 DOSSIERS DE SECTEURS DE SUPERVISION

Il comprenait, dans une chemise cartonnée :

- l'ensemble des dossiers de zones, à remettre aux contrôleurs

- un plan général, comportant le découpage en zones de contrôle et en districts

- une liste des localités, classées numériquement avec indication de la zone et du district où elles sont situées (cf. figure 17)

- une liste des localités, classées par zones et districts, (cf. figure 18).

6 - CONCLUSION

6-1 VALEUR DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

Lors de l'enquête sont apparus un certain nombre de villages non mentionnés sur les cartes, correspondant aux cas suivants :

- villages oubliés lors des missions de reconnaissance cartographiques

- villages apparus depuis le passage de ces missions (il y a aussi des villages abandonnés)

- campements permanents maintenant dotés de constructions.

Toutefois, ces villages n'ont pas posé de difficultés, car ils ont pu être repérés facilement par rapport aux localités déjà mentionnées sur le plan. Nous avons d'autre part constaté que les estimations des missions cartographiques étaient en général trop élevées en ce qui concerne les gros villages, mais assez bonnes pour les autres. Certains villages ont toutefois subi un exode ou une croissance considérables en un temps très court. De toute façon, le découpage en districts, qui était le véritable objectif, a donné satisfaction dans l'ensemble lors des opérations du recensement.

6-2 EXPERIENCE ACQUISE

Au cours des nombreuses missions, et des opérations d'enquête, nous avons pu mettre à jour les données concernant les pistes, et le positionnement et même l'existence des villages. Nous détenons de même pour chaque village, en plus de sa population, des renseignements pratiques sur les puits, les cultures, les aménagements agricoles, etc.

Cet ensemble d'informations est d'une richesse unique, de plus est actualisé, et devra servir à toutes administrations et services qui en auront besoin.

6-3 MISE A JOUR DES DONNEES APRES LE RECENSEMENT

Après les opérations de collecte, les travaux menés par la cartographie sont :

- la mise à jour des fichiers de localités d'après les renseignements contenus dans les dossiers de villages : création ou suppression de fiches, complètement des autres, numérotation nouvelle des localités

- la mise à jour correspondante des plans départementaux, qui deviendront alors les seuls documents susceptibles de fournir une image quasi exacte des réalités mauritaniennes.

Ainsi sommes-nous sûrs que ces documents vont servir durant de longues années, jusqu'à ce qu'une couverture cartographique nouvelle du pays soit enfin réalisée.

Fig. 1 : Photographie aérienne de Zouérate

Les clichés d'axe incliné à 45° environ sur la verticale, ont été pris à une altitude de 500 mètres avec un recouvrement latéral et longitudinal théorique de 50 %.

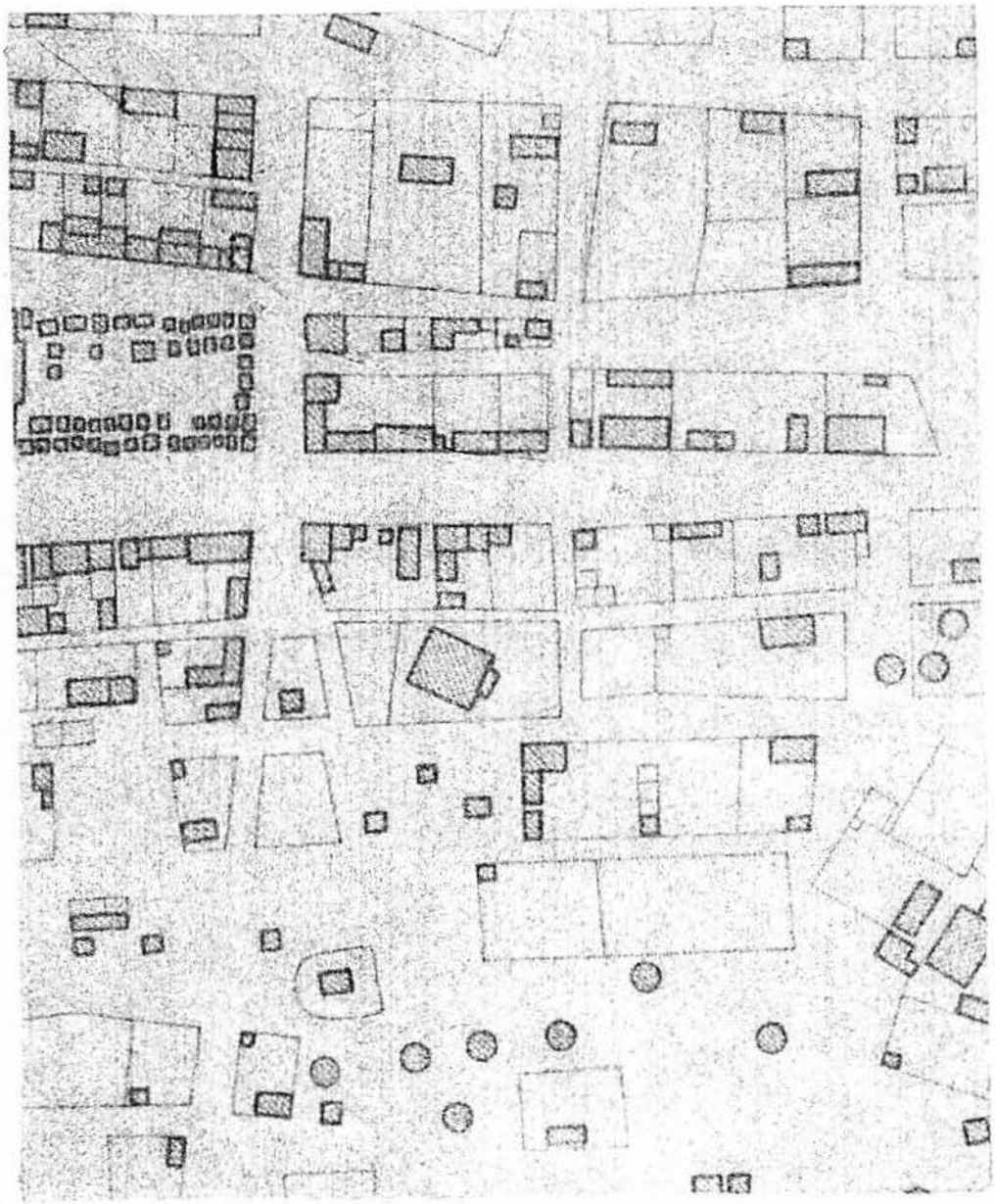

Figure 2 : extrait du plan de la ville de Boutilimit

Echelle = 1/2000

Figure 3

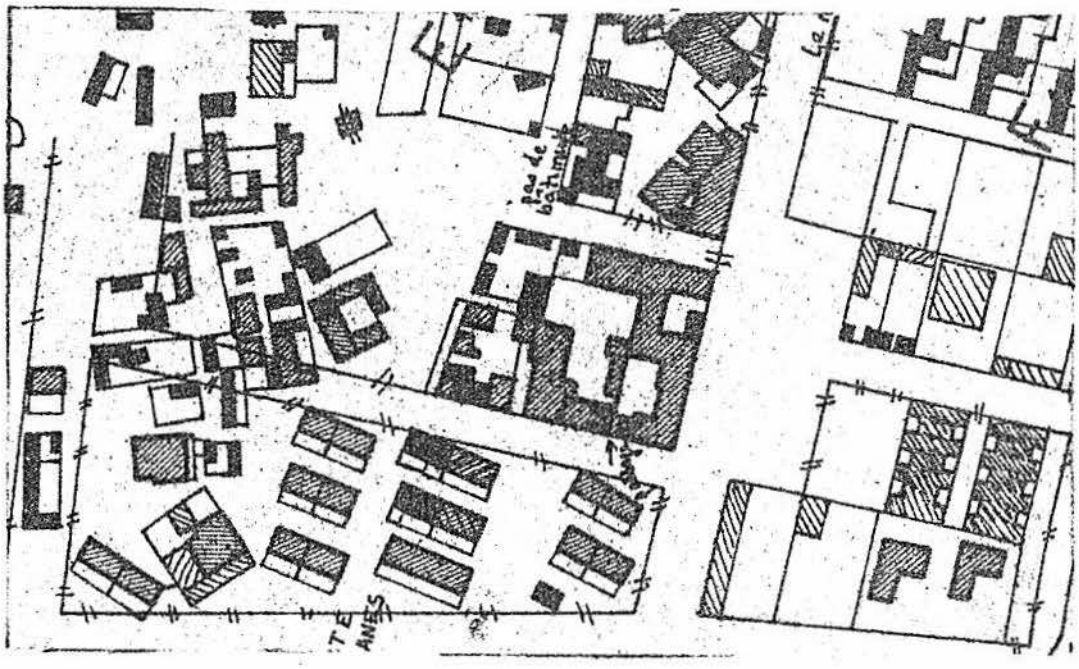

croquis corrigé

NOUADHIBOU

report obtenu - échelle approximative = 1/2000

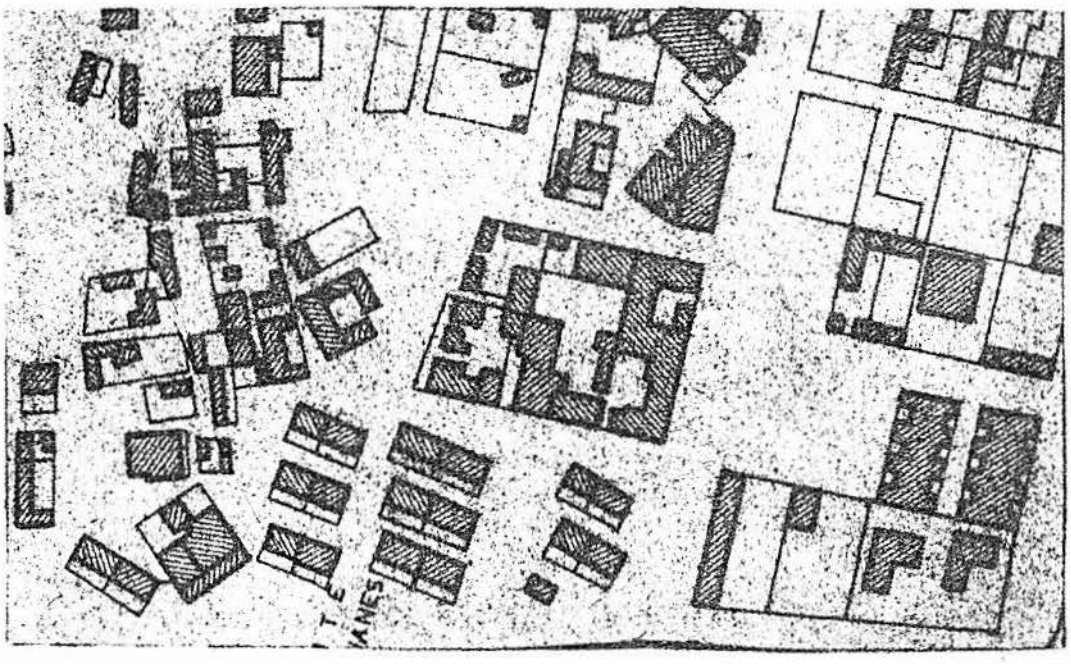

Figure 4

Figure 5

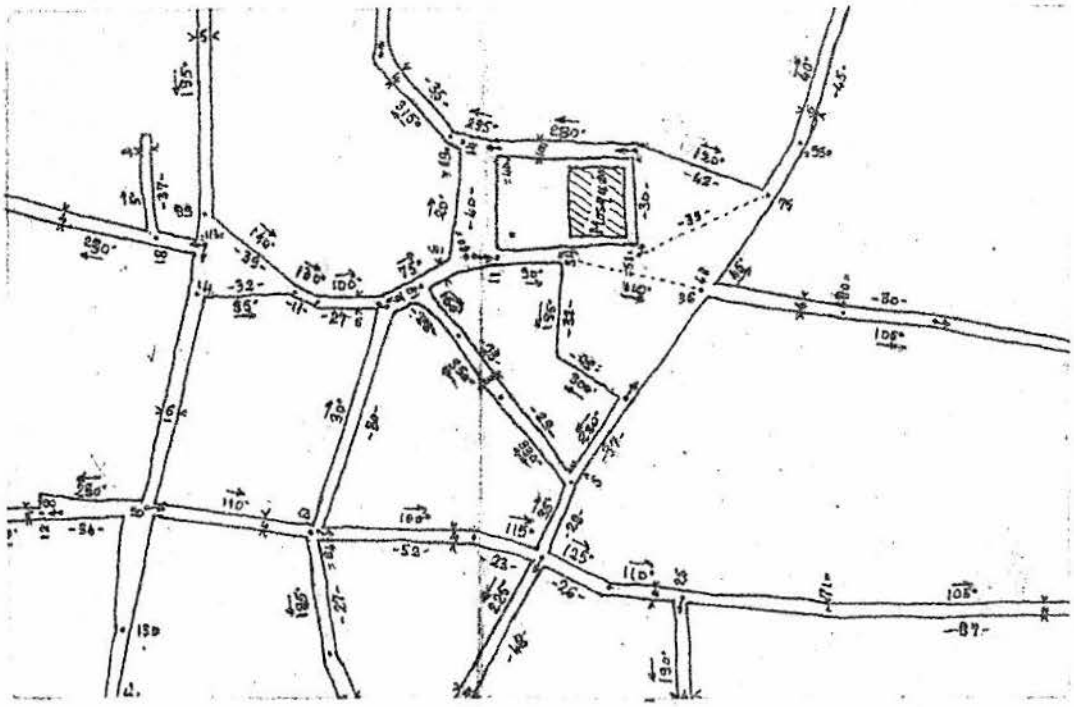

croquis de terrain

DJOWOL

report obtenu - échelle approximative = 1/2000

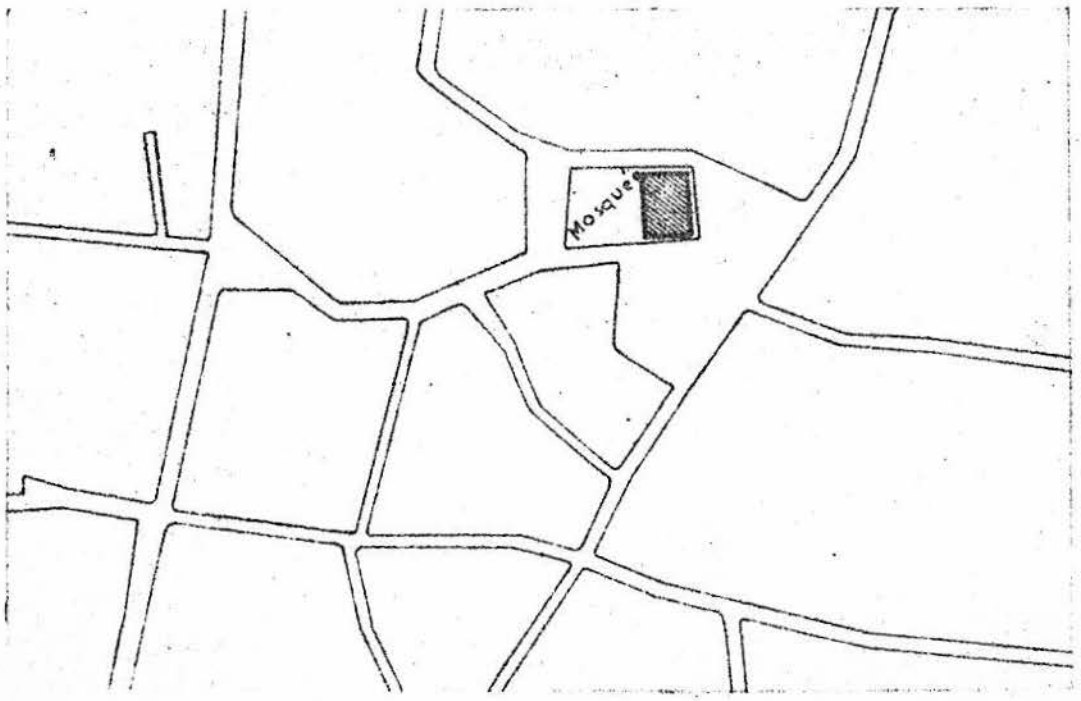

Figure 6

Figure 7

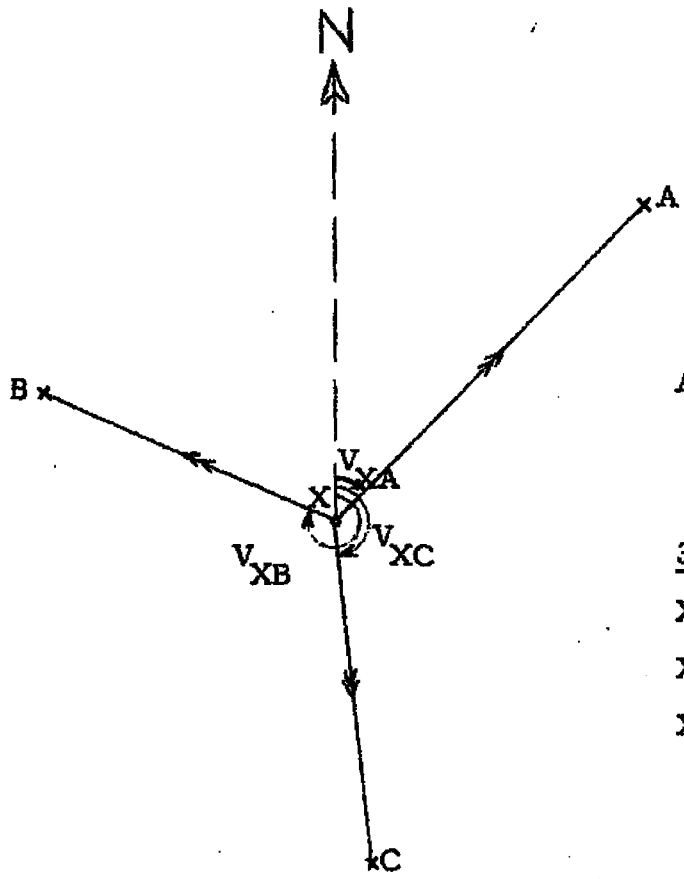

A,B,C = villages déjà situés sur la carte

3 visées :

X A : gisement V_{XA}

X B : gisement V_{XB}

X C : gisement V_{XC}

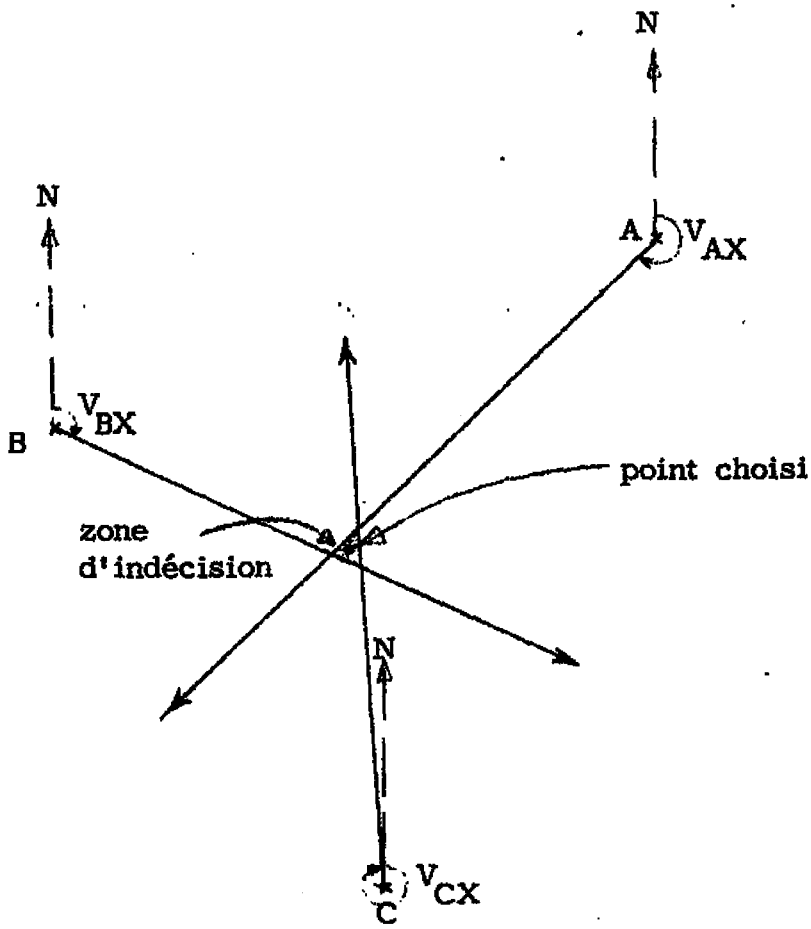

$V_{AX} = V_{XA} \pm 180°$

$V_{BX} = V_{XB} \pm 180°$

$V_{CX} = V_{XC} \pm 180°$

Figure 8 : LISTE DES LOCALITES

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

- Honneur - Fraternité - Justice -

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT de la POPULATION

REGION : 2e	CHEF de MISSION :	FICHE N° 27
DEPARTEMENT : KOBONI	BA AMADOU	

LISTE DES LOCALITES

NOM de la LOCALITE	TYPE de LOCALITE (village permanent, village temporaire ou campement)	POPULATION APPROXIMATIVE (Nombre d'habitants)	LOCALISATION ET MOYENS D'ACCES (par rapport au chef-lieu du département)	
Banit	CP	40.	à 37km à l'est de Koboni: prendre la piste vers Raghane ; arrivé à Raghane descendre vers le sud de 8 km environ par de piste. Accessible en toute saison	- pas de puits - mare Banet - Terrain de culture
Hawenate Yimekh	VP	100	à 54 km de Koboni (à l'Est) prendre la piste de Raghane descendre Traiter une forêt dense et de nombreuses pierres. Contourner la forêt.	pas de puits mare Mazveril terrain de culture
Sembouroui I	VP	240	prendre la piste jusqu'à Raghane piquer vers le Nord Est par des derrières. Se situe à 9 Okm environ de Koboni accessible en toute saison	puits cimenté terrain de Culture Mare Awoina

Figure 9

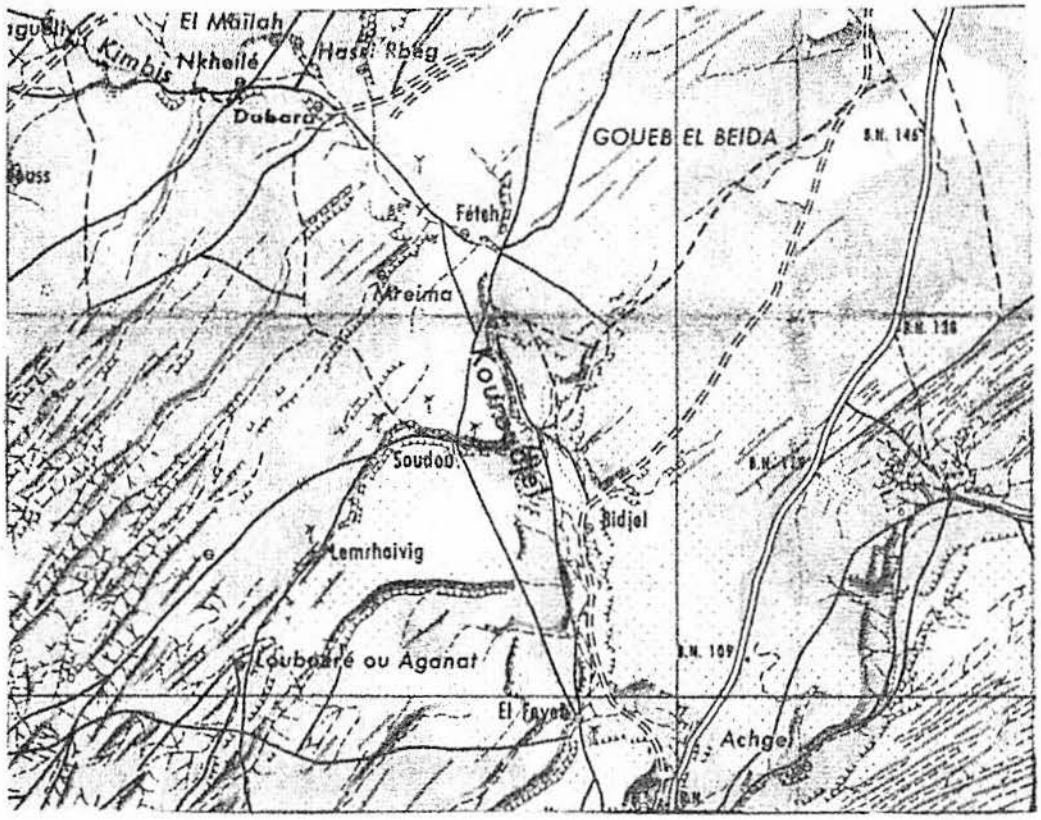

Extrait de carte I.G.N.

DEPARTEMENT DE KIFFA

plan correspondant, avec indication des localités réellement existantes

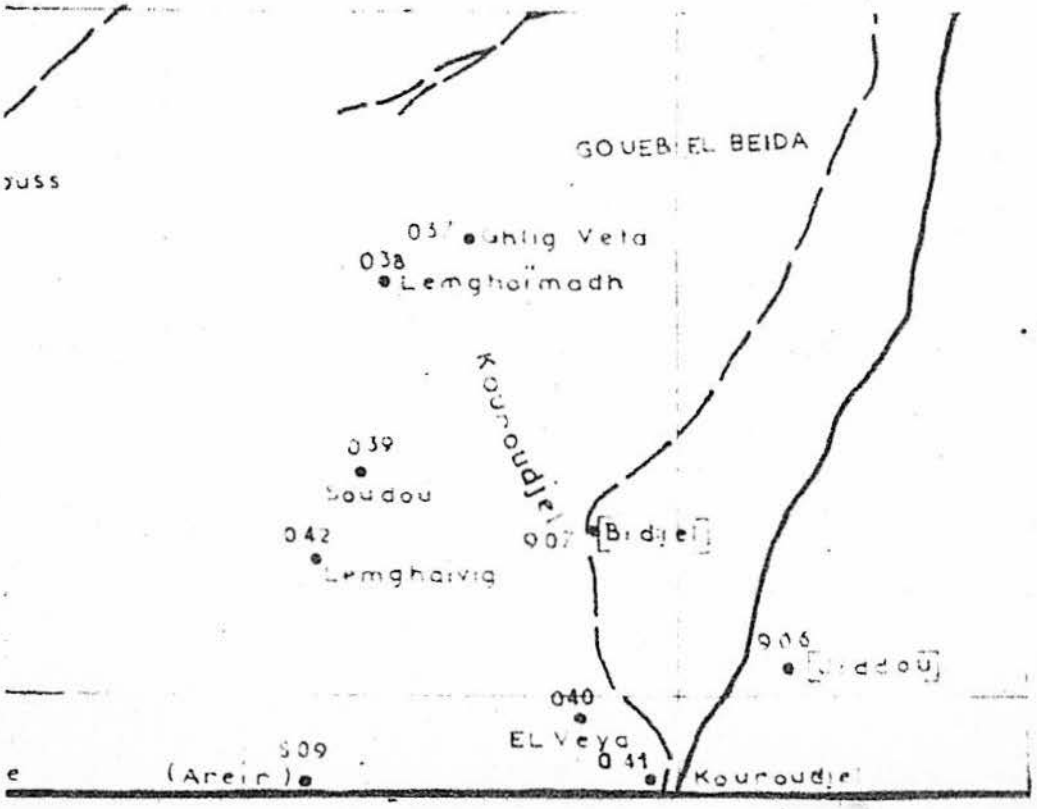

Figure 10

AÏOUN

Figure 11

LISTE DEPARTEMENTALE

021

021 000	AIOUN
001	Oum Loueïgatt
002	Aïn el Berbera
003	Guelb Samba
004	Oum Kreïat
005	Sogueni
006	Hassei N'Big
007	Baghdad
008	Bagzaza
009	Ten Hamad
010	Chelkha
011	Laoije
012	M'Beïzer
013	Ghlig Smalil
014	Bakhakhe
015	Bounemane
016	Hassi el Hamal
017	Bousfeya
018	Chleykha
019	Gounguel
020	Sleïlithié
021	Treid
022	Archane Terenni
023	Boïchich
024	Aïoûn Source
025	Berbouchiyé
026	Gueth Grenvellé
027	Akjert
028	Guet el Beïba 1
029	Hassi el Barka
030	Ble Mahadre
031	Talhayet en Nass'
032	N'Beïket Latariss
033	Moulahbal
034	EL Hodra
035	EL Madhloum
036	EL Heyatt
037	N'Drenayé
038	Voguers
039	Bamoïré
040	Touridine
041	Moulahyadh
042	Egdernit
043	Bathet Tnaba
044	Mekanet
045	Aogla
046	Mimkhoulann
047	Sebil

Figure 13

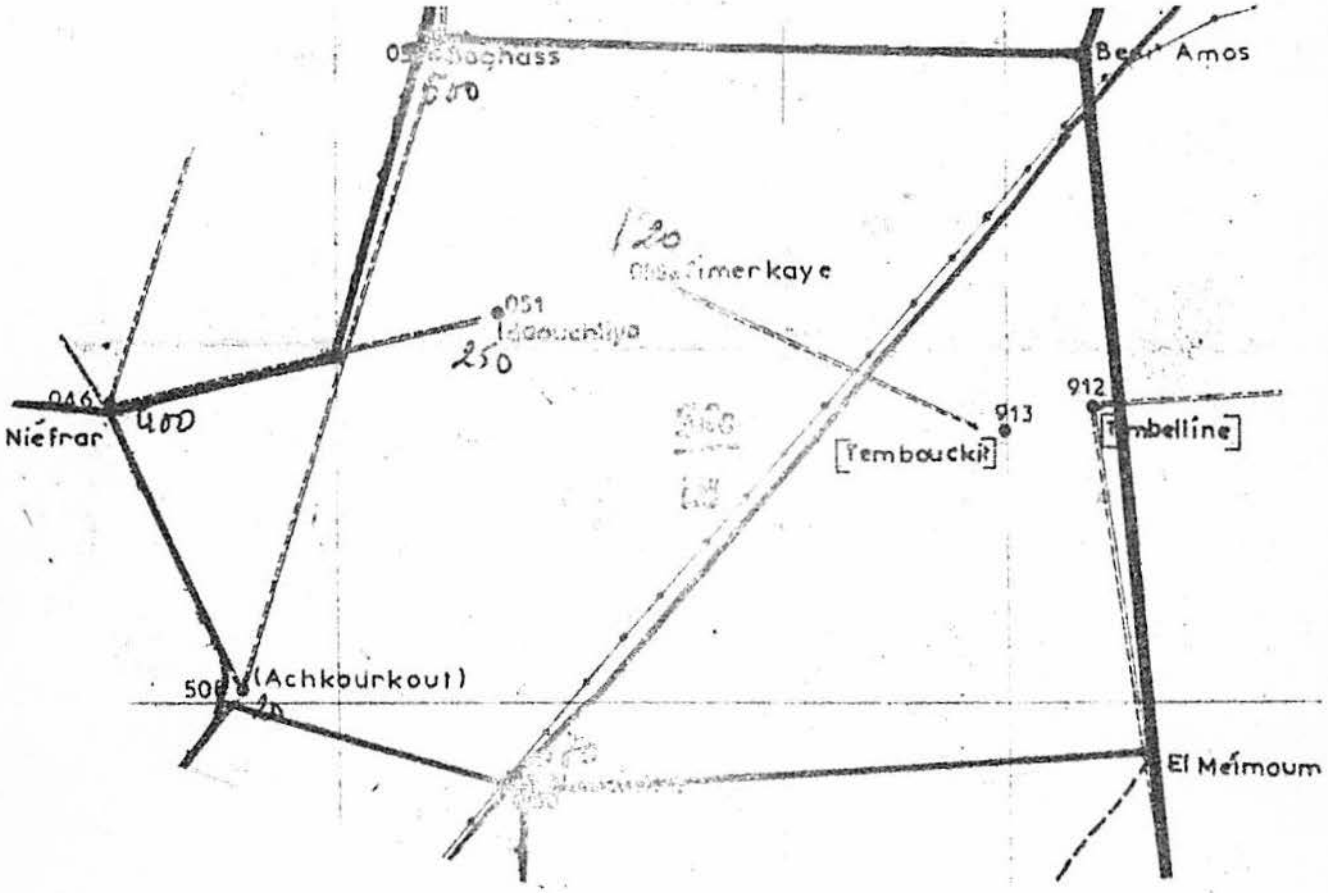

District rural : département de MEDERDRA

Figure 14

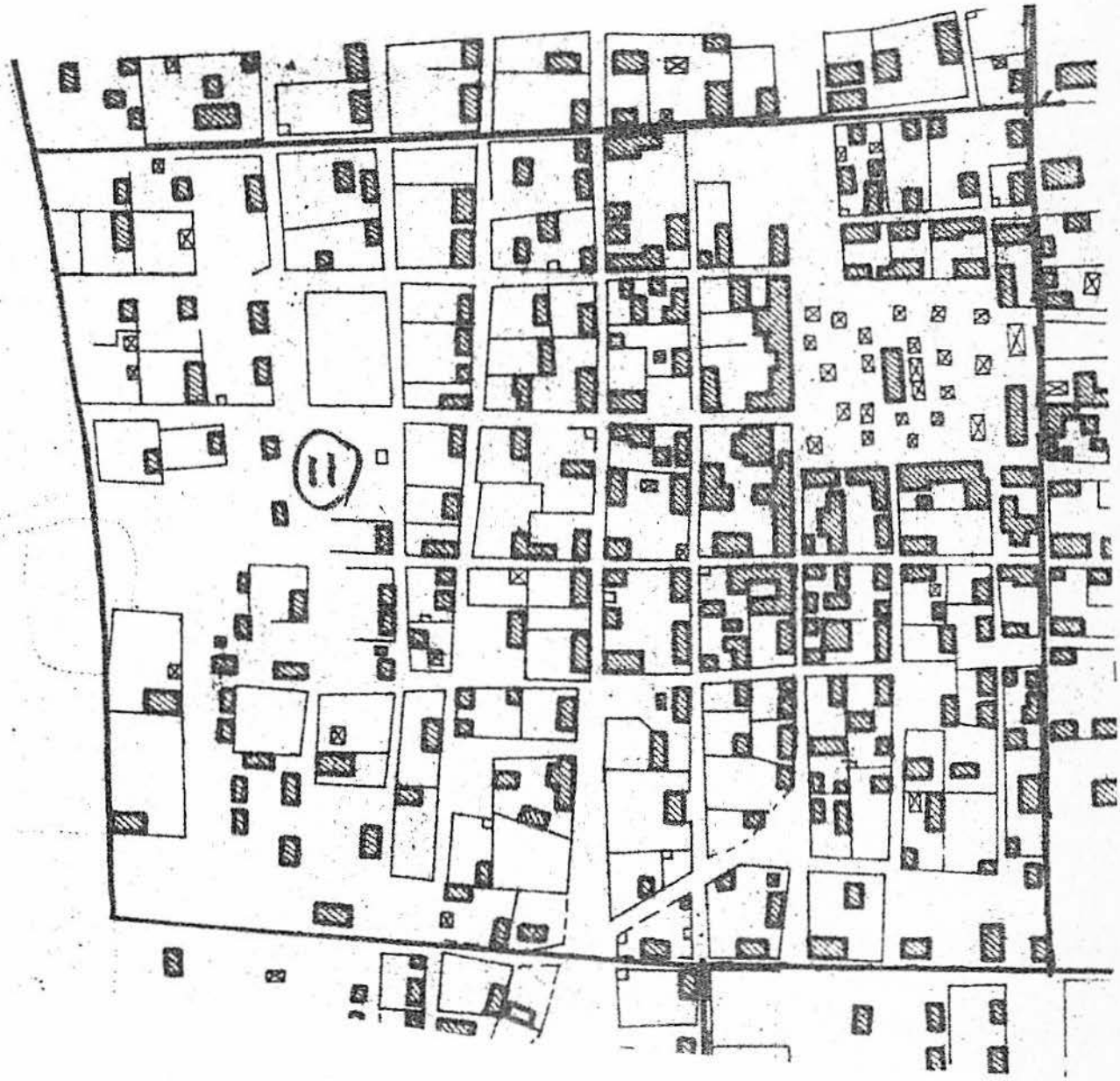

district urbain : ville de KIFFA

102	Zone A	n° 23

N°	Nom du Village	E	Moyens d'accès	Particularités
026	Gourel Mamoudou	P	piste Sélibaby-Woumpou	mosquée
027	Bome Torobés	P	au sud de la piste de Woumpou	—
509	Bome Foulabés	P	au sud de la piste de Woumpou	—

Figure 15 : fiche de district

Figure 16 : fiche de zone

102	Zone A	DISTRICTS NUMEROS 6, 16 à 18, 23, 2

N° district	N° Village	Nom du village	E	P	Moyens d'accè
06	001	Zeneiga Boubou	P	60	3km nord pist Selibaby-Gouras
	002	Zeneiga Safalbés	M	600	3km nord pis Selibeby Gour
	511	Feitas	M	200	5km sud p Sélibaby-Woum

SELIBABY 1 | 102-1

N°	LOCALITES	Zone de Contrôle	Distric
001	Zeneïga Boubou	A	06
002	Zeneïga Sáfalbés	A	06
005	Gouraye	L	14
006	Souratou	L	14
007	Wouro Sounthiou	L	15
008	Diam-Diam	A	16
009	Hamady Boukary	A	16

Figures 17 & 18 : fiches de secteur de supervision

SELIBABY 1 | 102-1

Zone de Contrôle	District	Numéros des localités
A	06	001, 002, 511, 544
	16	008, 003, 014, 015, 016, 017, 502
	17	010, 011, 012, 013
	18	018, 019, 503, 504, 506
	23	026, 027, 509

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA R.I.M

LEGENDE

Limite d'état ———————

Limite régionale ———————

Limite départementale ——.——

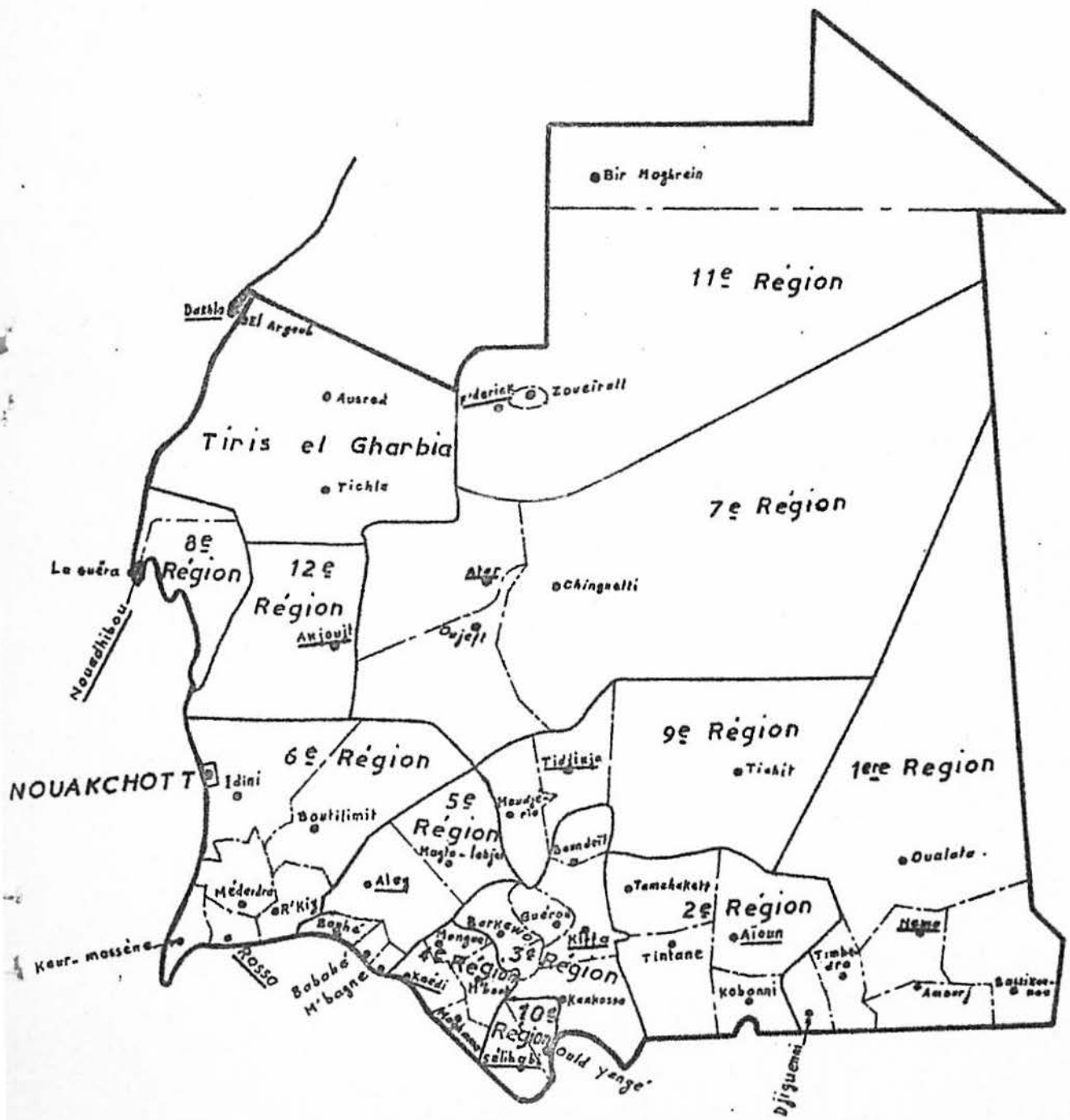

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA MAURITANIE

REGION	DEPARTEMENT
Première 01	Amourj Bassikounou Djiguenni Nema Oualata Timbedra
Deuxième 02	Aïoun Kobonni Tamchakett Tintane
Troisième 03	Aftout Boumdeid Guerou Kankossa Kiffa
Quatrième 04	Kaédi Maghama M'Bout Monguel
Cinquième 05	Aleg Bababé Boghé Maghta-Lahjar M'Bagne
Sixième 06	Boutilimit Keur Massene Mederdra Oued Naga R'Kiz Rosso
Septième 07	Aoujeft Atar Chinguetti
Huitième 08	La Guera Nouadhibou
Neuvième 09	Moudjeria Tichitt Tidjikja
Dixième 10	Ould Yenge Sélibaby
Onzième 11	Bir Moghrein (et Aïn-Ben-Tili) F'Dérick Zouérate
Douzième 12	Akjoujt
Tiris-el-Gharbia 13	Aoussred Dakhla El Argoub Techle

DISTRICT	ARRONDISSEMENT
Nouakchott 00	Premier Deuxième Troisième Quatrième Cinquième